



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 18 juin 2015

Le président, M. Maurizio Di Felice, informe les Conseillers de la présence de la collaboratrice auprès du délégué de la communication. Mme Estelle Vie-Hoffman est là pour prendre des photos afin de mettre à jour le site de de Gland. Il demande si un membre de l'assistance y est opposé. N'étant pas le cas, le président, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, de la presse, du public et de la secrétaire-suppléante, Mme Repond.

Il remercie l'huissier et l'huissier-suppléant pour leur présence et la préparation de la salle ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 62 Conseillers et Conseillères.

7 personnes sont excusées (Mmes Natacha Bello, Sabine Million-Couvoisier, Marika Thévenaz et MM. Gregory Bovet, David Marandola, René Monachon, Patrick Uebelhart).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour.

Le Bureau a reçu un postulat.

Postulat de Mme Véronique Villaine «Pour une certification equal-salary du personnel de la ville».

Le président demande à Mme Villaine si elle désire développer son postulat séance tenante; cette dernière répond par l'affirmative, le postulat sera ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

A ajouter le préavis N°84 relatif à la modification de l'article 45, lettre c, du Règlement du Conseil communal.

L'ordre du jour est donc le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 avril 2015.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision en un seul débat

5. Comptes de l'exercice 2014.
6. Rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2014.
7. **Préavis N° 84** relatif à la modification de l'art. 3, alinéa 2, du Règlement communal concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire.

Préavis avec décision

8. **Préavis municipal N° 82** relatif à l'octroi d'un crédit pour la démolition des bâtiments ECA N°s 674, 310, 842, 2029 et la construction d'un nouveau passage inférieur piétons-deux-roues légers à la gare CFF.
9. **Préavis municipal N° 83** relatif à une participation financière à la construction d'une nouvelle église catholique à Gland.

Première lecture

10. **Préavis municipal N° 85** relatif à l'arrêté d'imposition 2016.
11. **Préavis municipal N° 86** relatif à la modification de l'article 45, lettre c, du Règlement du Conseil communal.

Autres objets

12. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Charlotte Gabriel «A bas l'abstentionnisme» et nomination d'une Commission.
13. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Olivier Fantino et consorts «Vision globale et perspectives en matière de mobilité à Gland».

Divers

14. Nomination du Bureau du Conseil pour l'année 2015 – 2016.
 - élection du président
 - élection du 1^{er} vice-président
 - élection du 2^e vice-président
 - élection de deux scrutateurs
 - élection de deux scrutateurs-suppléants
15. Nomination de la Commission de gestion.
16. Nomination de 3 membres à la Commission du Plan de zones.
17. Nomination d'un délégué auprès de l'Association intercommunale d'accueil «Réseau d'accueil des Toblerones».
18. Nomination d'un huissier.
19. Nomination d'un huissier-suppléant.
20. Postulat de Mme Véronique Villaine
21. Divers + propositions individuelles.

- La discussion est ouverte sur cet ordre du jour.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire ou abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 avril 2015.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire, une abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 avril 2015.

3. Communications du Bureau

- Le 6 mai à l'invitation du FC Gland, le président a participé au traditionnel repas de soutien où plus de 300 convives étaient présents, avec une météo magnifique.
- Le 7 mai, le Bureau a reçu les informations suivantes de la part de M. Calabrese, coprésident du GdG: Mme Line Gilliland, MM. Georges Grandjean et Manfred Schumacher démissionnent de la Commission du Plan de zones, ces personnes ont confirmé par courrier leurs démissions effectives; M. Daniel Calabrese démissionne en tant que délégué auprès de l'Association intercommunale d'accueil «Réseau d'accueil des Toblerones». Au nom du Conseil, le président les remercie pour tout le travail accompli au sein des Commissions et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leurs activités futures.
- Le 11 mai, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de ce Conseil.
- Le 8 juin à Montoly a eu lieu la réception des nouveaux habitants; le Bureau était représenté par le président, le 1^{er} vice-président et la secrétaire.
- Le 14 juin, le Bureau électoral a participé au dépouillement des 4 objets fédéraux soumis au vote. Voici les résultats:

Procréation médicalement assistée et génie génétique: L'objet a été accepté par 2'260 oui, 383 non. Taux de participation: 42,51%. Il y a eu 63 bulletins blancs et aucun nul.

Bourses d'études: L'objet a été refusé par 1'730 non, 878 oui. Taux de participation: 42,40%. Il y a eu 89 bulletins blancs et 2 nuls.

Fiscalité successorale: L'objet a été refusé par 2'034 non, 626 oui. Taux de participation: 42,62%. Il y a eu 51 bulletins blancs et 2 nuls.

Radio et télévision (LRTV): L'objet a été accepté par 1'707 oui, 953 non. Taux de participation: 42,54%. Il y a eu 48 bulletins blancs, aucun nul.

- Le 16 juin, reçu la démission au 30 juin 2016 de la secrétaire Mme Tacheron, lecture en est faite.

4. Communications de la Municipalité

Gérald Cretegny, syndic (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

- **Personnel**: départ: 31 mai 2015 de M. Daniel Bussy, responsable Voirie et au 30 juin de Mme Gisèle Rodriguez, secrétaire au SBU. Arrivées: 8 juin de Mme Estelle Vie-Hofmann, assistante à la communication; 1^{er} août de Mme Sonia Guilloud, secrétaire au SBU, de Mme Elisa Nugues, assistante informations documentaires à la Bibliothèque, de Mme Noémie Jaton, stagiaire à la Bibliothèque; 24 août de M. Sylvain Monnier, stagiaire maturité professionnelle commerciale à la Bourse; 1^{er} septembre de Mme Anne-Christelle De Savignac, déléguée à l'énergie au SBU et de M. Tomas Rosbaco, technicien au SBU. 2 postes sont en cours d'engagement: Assistant sécurité publique et Conseillère école-famille.

- **Divers**: réponse posée lors du dernier Conseil concernant l'UICN. L'UICN est au bénéfice d'un DDT. Il existe une Convention liant le Canton de Vaud, la Commune et la Confédération et qui règle les affaires liées au contrat concernant le terrain. Concernant les locations, il existe une compétence entre l'Etat de Vaud et la Commune pour pouvoir valider ou non les locations. Actuellement, une forme de contrat existe avec l'UICN permettant à cette dernière d'avoir une marge de manœuvre de l'ordre d'une dizaine de %. Aujourd'hui, environ 8% de surface sont loués, c'est-à-dire 815 m² sur 10'700 m² de surfaces disponibles. Les entreprises locataires sont: WASA, MAWA, FIBA, SUMAS, Dellarocreative, YPSYS, Omega Insights, Laura Penn, Earthmind/ARocha, Pavan. La plupart de ces Sociétés travaillent exactement dans les domaines touchant l'UICN, c'est-à-dire dans la préservation du biotope, de la nature, etc. On trouve aussi l'activité de Ramsar occupant 50 m² à l'UICN. Il n'y a pas lieu de s'émouvoir pour les locations qui sont en cause, ici.

M. Olivier Fargeon, municipal (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

- **Routes:** route de Nyon: travaux toujours en cours, fin prévue pour fin juillet-début août. Giratoire de la "Bergerie": mise en service prévue pour mi-juillet, il restera à réaliser les finitions et l'aménagement de la partie centrale avec la mise en place de l'œuvre; à la fin de l'année ou l'année prochaine selon les conditions météorologiques, la pose du tapis qui nécessitera une fermeture complète du carrefour.
- **Eaux:** remplacement de la conduite d'eau à «En Vertelin»: les CFF ont indiqué que les travaux de forage dirigé à réaliser dans l'emprise des voies ferrées pourraient se réaliser au mois d'août.

M. Daniel Collaud, municipal (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

- **Finances:** en regard de la trésorerie et de l'avancement des divers préavis validés par le Conseil, l'endettement a augmenté de 3,5 mio; il s'est fait par le renouvellement d'un emprunt de 6 à 7 mio pour une durée de 2 mois au taux de 0,00% et un nouvel emprunt de 2,5 mio à 2 mois au taux de 0,05%. Il est important maintenant de bien analyser la situation du marché afin de savoir à quel moment nous pourrions passer de court terme à long terme.

Le 2 septembre aura lieu une séance publique avec l'ensemble de la population, le Conseil sera invité également sur les finances communales avec comme éléments: péréquation, recettes fiscales, charges fédérales-cantoniales-intercommunales-communales, quelle marge de manœuvre?

- **Santé:** la maquette et les plans du futur EMS sont exposés à l'entrée de la Salle communale. Le groupe de pilotage de la Fondation Belle Saison, dans lequel M. le Municipal représente la commune, est en place et a déjà commencé son travail avec l'architecte vainqueur du projet. Préparation des plans pour une mise à l'enquête d'ici fin de l'année; obtenir les soumissions jusqu'à 80% d'ici septembre 2016 afin de présenter le dossier au Canton et obtenir la validation du projet. Début des travaux printemps 2017 et mise en service courant 2^e semestre 2018.
- **Sport:** la patinoire mobile sera ouverte du 20 novembre 2015 au 28 février 2016. La deuxième édition de la Suisse bouge a eu lieu le 6 mai, avec de nombreuses activités. Gland a vu la participation de 558 personnes pour 400 heures d'activité, soit une moyenne de 43 minutes par personne. Nyon a vu la participation de 524 personnes pour 1010 heures d'activité, soit une moyenne de 116 minutes par personne. Nyon a gagné pour la deuxième fois en concourant sur 2 journées tandis que Gland n'en a fait qu'une seule. A relever, l'excellente augmentation du nombre de participants. Il faut encore mieux travailler sur l'information et l'attractivité pour faire mieux en 2016. Une étude est en cours en collaboration avec un mandataire externe. Des rencontres ont eu lieu avec le FC Gland, le FC Lusitano, l'école de Rugby plus le Tennis afin de connaître leurs visions concernant l'avenir du Centre sportif "En Bord", suite au refus du Conseil dans le cadre de la rénovation des vestiaires du FC Gland. D'ici au 17 septembre, un rapport devrait parvenir à la Municipalité et il sera étudié; enfin un préavis est prévu pour la fin de l'année avec des réalisations par étape.
- **Promotion économique:** pour assurer son développement et sa pérennité, la SEIC, où la ville est actionnaire à plus de 40%, a acheté la semaine dernière l'ancienne usine Stellram. Déménagement planifié pour cet automne.

Mme Isabelle Monney, municipale (Affaires sociales. Culture. Culte).

- **Fondation de la Côte et CMS:** le passage de tous les CMS de la Fondation de la Côte au programme Medlink, soit la distribution de tablettes à tous les intervenants des CMS s'est bien déroulée. Toutes les Fondations et Associations de l'AVASAD travaillent sur ce même programme, ce qui permet au collaborateur ainsi qu'au patient ou à sa famille de pouvoir consulter le dossier "patient" sur une tablette. C'était un gros challenge pour la Fondation de la Côte et elle est très reconnaissante envers son personnel d'avoir mené à bien ce défi ambitieux. De plus en plus, le patient et ses proches seront acteurs

du plan de soins et pourront manifester leur volonté de décision.

- **Espace Prévention:** le Canton a décidé de reconsidérer les Espaces Prévention au sein des différentes Associations et Fondations de l'AVASAD afin de proposer un nouveau modèle en lien avec les Ligues de la santé. La Fondation de la Côte a manifesté sa volonté de pouvoir poursuivre sa politique de proximité avec les Espaces Prévention; l'autonomie a pu être maintenue ce qui est très positif pour les communes concernées.

- **Culture: Hergé à Gland:** ce projet proposé par la Page cornée et soutenu par le Service de la culture et d'autres acteurs culturels aura lieu le 21 juin au théâtre de Grand-Champ, dès 10h30. Hergé est venu à Gland à la fin des années 40 et en a fait son lieu préféré de ressourcement: «Le Paradis sur Terre!», a-t-il écrit à ses amis. Il sera possible d'assister à des conférences, des tables rondes et des ateliers pour enfants; voire une exposition sur l'affaire "Tournesol" et des voitures anciennes figurant dans cette bande dessinée.

Soirée Panorama à Grand-Champ: le Service de la culture et Option Musique ont décidé d'être partenaire afin de promouvoir les musiques actuelles. Option Musique sera à Grand-Champ le 25 juin dès 20h pour une soirée soul et féminine avec 5 artistes: Licia Chery, Mélanie René, Jyaleen, Pauline Ganty et Jenny Lorant. Les places gratuites sont à réserver sur le site de la RTS, sous Option Musique.

Cinéma Open-air: aura lieu du 14 au 18 juillet à 21h30 dans la cour de Grand-Champ. Les films proposés sont: La famille Bélier; Le dernier Loup; Les profs 2; Jurassic World et Les Minions. Les billets sont en vente sur internet et au Greffe. Il sera possible de se restaurer dès 19h et des surprises musicales sont attendues. En cas de forte pluie, bien que des pèlerines soient à disposition, les projections de La famille Bélier et Le dernier Loup auront lieu dans le théâtre de Grand-Champ. Soyons optimistes et souhaitons avoir de belles nuits étoilées.

Fête multiculturelle: aura lieu le 13 septembre dès 11h à la Salle communale. Comme chaque année, divers stands de nourriture et groupes musicaux seront présents pour faire découvrir d'autres cultures. La Commission en partenariat avec Visions du Réel, a choisi d'organiser une soirée thématique sur l'intégration, le 9 septembre dès 19h au théâtre de Grand-Champ. Chacun est invité à participer à la projection du documentaire «La cour de Babel» de Julie Bertucelli. Ce film a été tourné dans une classe d'accueil à Paris, où se retrouvent des jeunes de 11 à 15 ans issus de l'immigration et désireux de changer de vie. Les contradictions de ces jeunes remettent en cause beaucoup d'idées reçues sur la jeunesse et l'intégration. Un dossier pédagogique a été transmis aux classes secondaires et des projections leur seront proposées.

Fête de la musique: merci aux Services de l'Administration qui ont œuvré sans compter pour la dernière édition de la Fête de la musique qui a eu lieu à Mauverney; à la Fanfare de Gland, au Chœur des enfants, au Chœur mixte ainsi qu'aux Sociétés locales qui y ont participé.

Avec l'arrivée de M. Jean-Marc Jaquier, le nombre de Conseillers présents passe à 63.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments).

- **PEP Villa Prangins-La Crique (Golf Impérial):** les conventions entre le Golf Impérial et la commune ont été finalisées et les modifications du PEP peuvent être envoyées à Lausanne (SDT) pour approbation provisoire. Mise en vigueur souhaitée en automne.

- **PPA «La Combaz»:** retour de l'examen préalable des Services de l'Etat prévu ces prochains jours avec une enquête publique qui devrait arriver en automne. Une séance de présentation publique du PPA sera organisée au début de l'enquête avec invitation aux membres du Conseil.

- **UAPE Perrerets:** le gros œuvre est terminé; il reste les aménagements intérieurs où tout le monde s'affaire à terminer dans les délais. La couleur du bâtiment est un vert relativement sombre qui va bien se marier avec la végétation. Inauguration prévue le 12 septembre.

- **SBU:** 2 personnes ont quitté le Service et vont être remplacées le 1^{er} août par Mmes Sonia Guilloud de Clarmont et Anne-Christelle De Savignac à 50%, de Crassier; le 1^{er} septembre, M. Tomas Rosbaco de Versoix,

- **PDCOM:** a été envoyé pour examen préalable il y a 2 semaines; le délai légal de l'examen est fixé à

3 mois, mais en raison des vacances et du surcroît de travail du SDT, il faut plutôt s'attendre entre 6 à 8 mois. Ce PDCOM devrait faire parler de lui au printemps 2016. En parallèle, l'étude du plan général d'affectation (PGA) se poursuit.

• **Requalification RC1 (route suisse) 2^e phase:** une séance de travail a eu lieu le 17 juin où toutes les communes ont été conviées à une étude de requalification afin d'avoir un traitement uniforme dans les traversées de ville et les zones moins urbaines. La 1^{ère} étape concernait Mies à Nyon, maintenant ce sera de Nyon à Perroy. Prochaine séance le 1^{er} octobre.

Avec les arrivées de MM. Yves Froidevaux et Rasul Mawjee, le nombre de Conseillers présents passe à 65.

Mme Christine Girod, municipale (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

• **Etablissement primaire, Fête du Chêne:** aura lieu le 2 juillet. Le cortège partira de la gare à 19h00 et emmènera les enfants de 1P à 6P ainsi que ceux des crèches Pirouette-Cacahuète, Le Colibri, Le PasSage et la Fondation de Vernand, soit environ 900 enfants qui défileront sur le thème du Cinéma. A l'arrivée aux Perrerets, une surprise offerte par l'ancienne association des parents d'élèves (AGPE) sera organisée pour les enfants. L'AGPE a souhaité faire un don à la Fête du Chêne, grand merci à elle. L'organisation de cette Fête est assurée par un comité composé de Mmes Dominique Baeriswyl, Nadine Paquier, Roberta Balmat, Mauricette Peltier, Tiziana Yamouni ainsi que M. Patrick Besson et Mme la Municipale. Un merci tout particulier à ce comité ainsi qu'à tout le personnel communal qui s'engage pour la bonne marche des opérations.

• **Etablissement secondaire, promotions:** auront lieu le 1^{er} juillet 2015 à 18h00 dans la salle de Grand-Champ. Ce sont 135 élèves qui arrivent au terme de leur scolarité obligatoire à Gland.

• **Accueil parascolaire 2014-2015:** hors du temps scolaire, une foule d'activités sont organisées pour l'accueil des enfants. En ce qui concerne les structures intégrées au réseau RAT, 314 enfants sont accueillis par des accueillantes en milieu familial; la Dôle a 80 places et reçoit 118 enfants; l'Entr'act a 72 places et reçoit 88 enfants; le préscolaire comptabilise 154 places et 213 enfants sont placés. En ce qui concerne les structures gérées par la commune, La Pause-Déjà accueille 120 enfants par jour sur les sites de Mauverney et des Perrerets, pour le repas de midi. Les devoirs surveillés ont reçu cette année, sur une semaine: 41 élèves Mauverney, 51 aux Perrerets, 61 aux Tuillières et à Grand-Champ. 32 élèves ont suivi les devoirs parrainés; 9 surveillantes sont engagées par la commune, pour ce travail.

Le Relax-Corner, espace détente situé sur la mezzanine de Grand-Champ accueille tous les jours de la semaine, sauf le mercredi, une vingtaine d'élèves à midi, pour faire des jeux ou se reposer. Merci aux personnes de VIVAG, du CRL et de la Ludothèque de Nyon qui se relayent pour assurer une présence pour nos enfants. C'est très précieux et un magnifique exemple d'un projet intergénérationnel proactif et très utile.

• **Clinique dentaire:** Mme Marinette Cornelius, assistante dentaire a fait valoir ses droits à la retraite au 31 juillet, après 18 ans de service. Pour la remplacer, le Comité de la clinique dentaire a nommé Mme Maria Cresta qui débutera son mandat en août, à la rentrée scolaire.

• **Jeunesse:** Espace Prévention a fait part à la Municipalité de la démission de son poste de travailleur social de proximité de Mme Anna Cimino, pour le 20 juillet. La Municipalité remercie Mme Cimino pour son travail à Gland et son engagement et elle attend les nouvelles candidatures de la part d'Espace Prévention pour repourvoir au plus vite ce poste; le Conseil en sera informé.

• **"Littering":** les actions anti-littering se poursuivent dans la commune. Afin de sensibiliser les élèves, un concours a été lancé dans toutes les classes afin de trouver un nom original pour le logo "littering". Durant la dernière semaine des écoles, du lundi au jeudi, Gland bénéficiera de la présence des ambassadeurs du "littering". Ils seront présents à la Fête du Chêne, lors des récréations dans les écoles ainsi que sur les lieux sensibles tels que la gare, le skatepark ou la plage.

• **Conseillère Ecole Famille:** Mme Barbara Konrad, domiciliée au Sentier, a été nommée à ce poste. Elle travaillera à 80% annualisé et partagera son temps entre l'Arrondissement scolaire de Genolier et

environs, l'Arrondissement scolaire de l'Esplanade de Begnins et la commune de Gland. Cette personne sera en place pour ce poste important dès le 1^{er} octobre.

M. Michael Rohrer, municipal (Sécurité publique. Population. Transports publics).

- **Sécurité publique:** la police cantonale vaudoise a publié les chiffres concernant la criminalité dans le Canton. Il est constaté une baisse notable des infractions commises, que ce soit au niveau du District ou au niveau de notre ville, ou la baisse est encore plus sensible. Les atteintes au patrimoine (qui regroupent notamment les vols et les dommages à la propriété) ont baissé de plus de 17%. Tous ces chiffres peuvent être consultés sur le site de l'Etat de Vaud:

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dse/polcant/fichiers_pdf/Statistiques/communes_d_Nyon.pdf.

- **Plan de mobilité:** la phase de diagnostic du plan de mobilité est achevée, le premier rapport reçu donne des chiffres très intéressants, que ce soit au niveau de notre personnel ou des autres structures concernées par ce plan. Les écoles ont fort bien participé. Un premier atelier participatif sera organisé à la fin de ce mois pour nos collaborateurs et un second à la rentrée scolaire. Les écoles primaires et secondaires auront aussi droit à un atelier en septembre.

- **Naturalisations ordinaires:** accordées à Mmes et MM. Angela Frattolillo, Paolo Frattolillo, Josef Garcia Gomez, Benigno Losada, Driton Xhema, Xhema Hanife, Xhema Ylljon, Veselaj Xhema Nergjivane.

- **Naturalisations facilitées:** accordées à Mmes et MM. Marco Bazzicalupo, Andrea Frattolillo, Carmine Giaquinto, Erona Iseni, Jehona Iseni.

PREAVIS AVEC DECISION EN UN SEUL DEBAT

5. Comptes de l'exercice 2014.

- Mme Cl. Bovet, rapporteur de la Commission des Finances lit les conclusions recommandant d'accepter les comptes 2014 tels que présentés.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte les comptes 2014.

Avec l'arrivée de Mme Katia Annen, le nombre de Conseillers présents passe à 66.

6. Rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2014.

- M. Lock, rapporteur de la Commission de gestion, en remplacement de M. Marandola, remercie les membres de la Commission pour leur excellent travail et l'avance prise pour le rapport intermédiaire de décembre, puis lit les 2 vœux et ensuite les conclusions recommandant d'accepter le rapport de la Municipalité pour 2014 et de décharger cette dernière pour l'exercice écoulé.
- La discussion est ouverte.
- **M. Cosandier:** remarque que dans la rubrique "Bâtiments", le compte chauffage baissait de manière drastique, ce qui est très positif par rapport aux différentes actions. Il aurait souhaité avoir, même si cela est détaillé de manière très soft côté Cité de l'énergie, un rapport un peu plus détaillé sur la Commission de l'énergie et les actions politiques énergétiques mises en place avec un planning des dates afin d'avoir une meilleure visibilité là-dessus. Bon nombre d'actions se font, mais sont peu visibles. Il aimerait que dans le prochain rapport cela y figure et peut-être mettre un chapitre

''transition énergétique'', cela serait pas mal. Autres petites remarques, page 71, Sapan, la consommation d'eau potable est mentionnée à 46'216 m³ par rapport à l'année dernière où nous étions à 5'200. Les chiffres sont les chiffres c'est peut-être une erreur, mais les erreurs peuvent être importantes; comme à la page 61, la consommation de gaz à Mauverney est de 15'213 kWh et c'est la même consommation sur le tableau d'électricité en page 59. Il ne sait pas s'il s'agit du gaz ou de l'électricité. Les panneaux photovoltaïques sont en progression sur la commune, il serait souhaitable de détailler entre le privé et la commune. Il serait bien de pouvoir détailler le nombre de panneaux posés et que cela représente-t-il, surtout qu'au milieu de l'année le fond était épuisé.

- M. Fargeon: c'est exact, l'eau de boisson est bien de 46'216 m³, cela veut dire que l'année précédente, nous n'avons pas eu besoin d'utiliser l'eau du lac; il y avait suffisamment d'eau au niveau des sources.
- M. Girardet: en page 2 du rapport, il est mentionné dans les investissements la construction d'une halle de tennis, or il s'agissait d'un cautionnement. Il s'en étonne et ne sait pas si au point de vue comptable, on assimile un cautionnement à un investissement.
- M. Collaud: il s'agit bien d'un cautionnement et non d'un investissement.
- Mme Villaine: répond au nom de la Commission de gestion. Cette dernière avait souhaité avoir un résumé de tous les préavis votés et ne les a pas obtenus. C'est la Commission, elle-même, qui a fait ce résumé et c'est certainement là qu'une erreur s'est glissée en reprenant le montant.
- M. Cretegnny: au début du rapport de gestion, l'ensemble des décisions prises par le Conseil sont décrites; il est vrai que ce n'est pas un tableau, il faut lister tous les rapports les uns après les autres. Prochainement, il y aura un tableau sur le site. On peut discuter longtemps sur la forme du rapport; il faut juste se rendre compte que pendant 1 mois l'Administration travaille presque exclusivement pour certaines personnes sur la rédaction de ce rapport et lors de priorités, on doit pouvoir aussi utiliser ces personnes pour d'autres travaux.
- M. Grandjean: a pris plaisir à lire le rapport sur la Jeunesse, principalement celui sur les travailleurs sociaux. Cela représente une large couche de la population et il est bon de savoir qu'on est attentif à leurs desiderata et aux problèmes qui pourraient surgir.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le rapport de gestion sur l'exercice 2014.

Avec l'arrivée de M. Christian Gander, le nombre de Conseillers présents passe à 67.

7. Préavis municipal N°84 relatif à la modification de l'article 3, alinéa 2, du Règlement communal concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire.

• M. Gilles Davoine, rapporteur de la Commission technique, explique que cette dernière n'était pas convaincue de l'urgence de ce préavis et elle doutait de cette urgence. Elle attire l'attention de la Municipalité, du Bureau, que l'urgence est définie par le Règlement du Conseil communal et qu'elle n'est pas applicable quand simplement cela paraît facile. Elle a eu beaucoup de peine à se réunir de manière si rapide; il ne faudrait pas que le caractère urgent soit galvaudé à l'avenir. Puis il lit l'amendement et les conclusions recommandant d'accepter le règlement communal amendé.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le président propose de voter d'abord l'amendement et ensuite l'article amendé.

Il relit l'amendement et il est passé au vote.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte l'amendement.

Il est passé au vote sur l'article amendé.

Décision

Avec une majorité de oui, 1 non, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 69 amendé relatif à la modification de l'article 3, alinéa 2 du Règlement communal concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire, comme suit:

«L'augmentation de la valeur des biens-fonds est toujours considérée comme sensible lors des modifications visées aux lettres a et b ci-dessus, tandis que, pour les modifications visées à la lettre c, elle ne l'est que lors d'une augmentation de la SPD de plus de 20%.»; en lieu et place de la modification proposée: «Une augmentation de 20% de la SPD représente une augmentation sensible au sens du présent règlement.»

PREAVIS AVEC DECISION

8. Préavis municipal N° 82 relatif à l'octroi d'un crédit pour la démolition des bâtiments ECA N°s 674, 310, 842, 2029 et la construction d'un nouveau passage inférieur piétons-deux-roues légers à la gare CFF.

- M. Rasul Mawjee, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. René Barioni, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- Mme Villaine: rappelle la norme VSS 640 065 dont le cadre légal est le suivant: dans le Canton de Vaud, depuis le 1^{er} mars 2008, si les Règlements communaux accompagnant les plans d'affectations ne contiennent pas de dispositions sur les deux-roues légers non motorisés, les normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports s'appliquent. De plus, si la réglementation communale n'est pas conforme aux normes en vigueur, ces dernières sont applicables. En résumé, en ce qui concerne les transports publics, il faut prévoir 1 place pour 10 voyageurs pour les gares et arrêts de transports publics. A Gland, selon les CFF, le nombre de voyageurs par jour ouvrable est de 5'100 à 6'100. Il faudrait donc pour le parking de la gare plus de 500 places à vélos, ce qui n'est pas atteint dans ce préavis qu'elle ne veut pas mettre en doute tout de suite, mais il faudra vraiment corriger le tir dans le préavis de Gare-sud à venir.
- M. Lock: Que va-t-il advenir des requérants lorsque le bâtiment d'accueil de jour sera rasé; où y auront-ils?
- M. Creteigny: actuellement, une solution avec l'EVAM est recherchée pour l'accueil de jour des migrants.
- M. Calabrese: rappelle qu'il existe un groupe de bénévoles travaillant depuis l'ouverture en organisant des cours de langues, des soupers, etc. Il serait dommage que cet accueil de jour parte trop loin et casse cette belle dynamique des bénévoles.
- M. Creteigny: comprend ce souci et la Municipalité en tient compte bien entendu.
- Mme Cornaz-Rovelli: sur le plan, elle ne voit pas de parking à vélos, côté Gare-sud et trouve surprenant que l'on ne le prévoie pas; elle l'avait déjà précisé dans son postulat sur les parkings à vélos. Elle voit mal les gens aller se parquer de l'autre côté avec le trafic du matin et demande de le préciser. Il faut aussi prévoir des abris protégés pour les usagers à deux-roues et également quelques places pour les scooters, car lorsqu'ils se parquent sous les crochets à vélos, ils prennent beaucoup de

place; il serait bien d'avoir une place pour eux et une pour les vélos. Dans le projet Gare-sud, essayez de mettre en place quelque chose de sécurisé ou de fermé pour les vélos, il est désagréable de ne pas retrouver son vélo ou alors abîmé.

- M. Th. Genoud; le PPA de Gare-sud est à l'étude et qui englobera un certain nombre de places à vélos ou motorisées. Il est aussi prévu des places sécurisées sous forme de cages accessibles par carte, comme à Genève. A relever qu'à Coppet, le principe n'a pas du tout marché. Le PPA n'en est qu'aux prémices, il sera présenté que dans 1 ou 1^{1/2} année et demi. Côté Nord, il y aura un réaménagement complet dû à l'emprise utilisée pour le passage inférieur; le couvert à vélos sera ripé côté Lausanne. Rien n'empêchera à ce moment-là de créer un espace sécurisé et peut-être avec suppression de places de parc voitures ou profit des deux-roues. Il est vrai qu'il faut y penser déjà maintenant.
- M. Moulin; qu'en est-il du Marché pendant la durée des travaux? Il faut veiller à ce que la dynamique de celui-ci ne soit pas brutalement interrompue en trouvant des solutions.
- M. Rohrer; des réflexions sont en cours, pas de souci, une solution sera trouvée, rassurez-vous.
- M. Davoine; concernant la norme VSS, il n'y aura pas toujours forcément 500 places à mettre; par contre, le jour où cela sera, il vaudrait mieux que la commune se dote d'un Règlement précisant les normes VSS qui parfois sont un tout petit extravagantes et qu'elles ne soient pas applicables dans ce cas-là.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, aucun non, ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 82 relatif à l'octroi d'un crédit pour la démolition des bâtiments ECA N°s 674, 310, 842, 2029 et la construction d'un nouveau passage inférieur piétons-deux-roues légers à la gare CFF, soit:
- d'accorder le crédit de CHF 7'285'640.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 6'845'640.-;
- d'autoriser la Municipalité à financer partiellement ce projet par le compte au bilan 9281.05 Réserve "Développement durable" sous la forme d'un prélèvement de CHF 400'000.-.

9. Préavis municipal N° 83 relatif à une participation financière à la construction d'une nouvelle église catholique à Gland.

- Mme Jeannette Weber, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Collaud; la Municipalité propose l'amendement suivant au point 1:
D'octroyer à la communauté catholique de Gland, une participation financière de CHF 775'640.- pour la construction d'une nouvelle église; *la construction devra débuter dans un délai de 5 ans à partir de l'acceptation du présent préavis.*
C'est une chose tout à fait acceptable au niveau du comité de pilotage. Cela clarifie la situation et qui permet au niveau de la commune de ne pas avoir un préavis restant ouvert pendant 10 ans. Merci d'accueillir favorablement cet amendement.
- La parole discussion n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le président relit l'amendement et il est passé au vote.

Décision

A une large majorité, aucun non, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte l'amendement.

Il est passé au vote sur le préavis amendé.

Décision

A une large majorité, aucun non, 9 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis N° 83 relatif à une participation financière à la construction d'une nouvelle église catholique à Gland, soit:

- d'octroyer à la communauté catholique de Gland une participation financière de CHF 775'640.- pour la construction d'une nouvelle église;*
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 500'000.-;*
- d'autoriser la Municipalité à financer partiellement ce projet par le compte au bilan 9281.04 «Réserve efficacités énergétiques» sous la forme d'un prélèvement de CHF 275'640.-*

PREMIERE LECTURE

10. Préavis municipal N° 85 relatif à l'arrêté d'imposition 2016.

- Concernant ce préavis, ce sera la Commission des finances qui rapportera.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

11. Préavis municipal N° 86 relatif à la modification de l'article 45, lettre c, du Règlement du Conseil communal.

- Concernant ce préavis, ce sera la Commission des finances qui rapportera.
- La discussion est ouverte.
- M. Froidevaux: demande de ne pas renvoyer ce préavis à la Commission des finances. Il ne voit pas sur quelle base l'on peut renvoyer cette modification de Règlement à la Commission des finances qui n'est pas sa compétence propre, même si la question concerne la Commission des finances. Il souhaite que ce soit une Commission qui "retraite" de ce préavis. Il demande formellement que soit le Bureau change son fusil d'épaule, soit que le Conseil communal se prononce là-dessus. Concernant ce préavis, il s'interroge toujours si, comme on pourrait croire en lisant ce préavis, que les préavis sont justement bien complémentaires. Il a interrogé le Canton à ce propos et attend une clarification. Il viendra peut-être avec une proposition d'amendement pour que le but visé par ce préavis soit acceptée dans notre Règlement; M. le Syndic en est déjà informé et dès qu'il aura des nouvelles, soit il transmettra à la Commission des finances si finalement la décision du Conseil va dans ce sens ou à la Commission technique. si le Conseil confirme la demande.
- M. le président: répond que ce préavis a été transmis à la Commission des finances pour une raison simple. En début de chaque législature, les tous premiers préavis soumis au Conseil concernant les compétences municipales, les autorisations de plaider ou les placements de fonds sont du domaine de la Commission des finances. Ce préavis, à son avis, rentre dans la même ligne.
- M. Froidevaux: n'est pas satisfait par cette réponse.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Il est passé au vote concernant la demande d'adresser le préavis à une Commission technique ou de maintenir la Commission des finances.

Décision

Par 19 non, 30 oui, 15 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse le renvoi du préavis 86 à une Commission technique.

Ce sera bien la Commission des finances qui statuera.

AUTRES OBJETS

12. Nomination d'une Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Charlotte Gabriel «A bas l'abstentionnisme».

La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Michel Girardet, PLR. *Membres:* Gilberte Corbaz, GdG – Charlotte Gabriel, Soc – Moritz de Hadeln, Les Verts – Anna Pallota Ladisa, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Olivier Fantino et consorts «Vision globale et perspectives en matière de mobilité à Gland».

- M. Freuler, rapporteur de majorité de la Commission technique, lit les conclusions recommandant de refuser ce postulat.
- M. Fantino, rapporteur de minorité de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter ce postulat.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

Par 39 voix, 18 contre, 7 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse la prise en considération du postulat de M. Fantino.

DIVERS

14. Nomination du Bureau du Conseil pour l'année 2015 - 2016.

- Le président rappelle que, selon notre Règlement, le président et les vice-présidents sont nommés au scrutin individuel secret. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.

Election du président

Au nom du groupe GdG, M. Bachelard propose M. Daniel Calabrese, actuel vice-président et le présente. M. Calabrese est né à La Tour-de-Peilz. En 1988, il obtient sa maturité fédérale scientifique puis son diplôme de physicien au Poly de Zurich. Il est marié, père de 2 filles et habite Gland depuis 2001. Depuis 20 ans, il travaille dans une société genevoise et occupe le poste de directeur marketing. Il est élu Conseiller communal en 2006 et fera partie de la Commission du Plan de zones. Il a occupé le poste de coprésident du groupe GdG pendant 4 ans, a participé au groupe de bénévoles à l'arrivée des requérants aux Perrerets ainsi qu'au groupe de programmation de Gland'Ecran. Merci de lui réserver bon accueil.

- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Daniel Calabrese est soumise au vote.

Résultat

Bulletins délivrés: 67 – rentrés: 67 – blancs: 4 – nul: 0 – bulletins valables: 67 - majorité: 34

M. Daniel Calabrese est élu par 62 voix. Il y a 1 voix éparse.

- Le président demande à M. Calabrese s'il accepte cette nomination.

- **M. Calabrese:** accepte son élection et remercie les Conseillers pour lui avoir accordé leurs confiance et soutien. C'est avec une grande motivation, teintée d'une appréhension certaine qu'il aborde cette nouvelle fonction. Même si nous entrons dans une période électorale, il souhaite des débats constructifs et de qualité pour le meilleur de nos concitoyens. Il laisse sa place de coprésident du GdG à M. Cyril Gallay.
- Le président le félicite pour cette élection et lui souhaite une année pleine de moments stimulants et intéressants au service de notre Ville et de son Conseil.

Election du 1^{er} vice-président

- Au nom du PLR, Mme Jeannette Weber propose M. Christian Gander, bien connu au sein de ce Conseil et actuellement 2^e vice-président.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Christian Gander est soumise au vote.

Résultat

Bulletins délivrés: 67 – rentrés: 67 – blancs: 3 – nul: 0 – bulletins valables: 67 - majorité: 34
M. Christian Gander est élu par 59 voix. Il y a 5 voix éparses.

- Le président demande à M. Gander s'il accepte cette nomination.
- **M. Gander:** remercie pour la confiance témoignée et accepte son élection.
- Le président le félicite pour son élection et son engagement.

Election du 2^e vice-président

- Au nom du groupe socialiste, Mme Villaine propose la candidature de Mme Charlotte Gabriel, membre de ce Conseil depuis 6 ans. Elle a été membre de la Commission de gestion ainsi que scrutatrice au Bureau. Elle est très active aux niveaux politiques cantonal et fédéral à travers son engagement au sein de la Jeunesse socialiste. Mme Gabriel terminera son master de droit dans un an et se réjouit de mettre son énergie et son expérience politique au service de notre Ville.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Charlotte Gabriel est soumise au vote.

Résultat

Bulletins délivrés: 67 – rentrés: 67 – blancs: 12 – nul: 1 – bulletins valables: 66 - majorité: 34
Mme Charlotte Gabriel est élue par 40 voix. Il y a 14 voix éparses.

- Le président demande à Mme Gabriel si elle accepte cette nomination.
- **Mme Gabriel:** accepte son élection et se réjouit de découvrir un nouvel aspect de la vie politique communale.
- Le président la félicite pour son élection et son engagement.

Election de deux scrutateurs

- Selon l'art. 13 de notre Règlement, lorsque le nombre des candidats pour la nomination des scrutateurs et des suppléants est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est alors faite au procès-verbal.
- Les deux candidats déclarés au poste de scrutateurs sont:
Mme Rosanna Vaccaro (Les Verts) et M. Jean-Marc Guibert (UDC).
- Il n'y a pas d'autre proposition. Les candidatures de Mme Vaccaro et de M. Guibert sont soumises au vote, à main levée.

Résultat

A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention:

Mme Rosanna Vaccaro et M. Jean-Marc Guibert sont élus scrutateurs.

- Le président les félicite et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leurs nouvelles fonctions.

Election de deux scrutateurs-suppléants

- Les candidats déclarés au poste de scrutateurs-suppléants sont:

MM. Evan Lock (GdG) et Arthur Bigler (PLR).

- Il n'y a pas d'autre proposition. Les candidatures de MM. Evan Lock et Arthur Bigler sont soumises au vote, à main levée.

Résultat

A une large majorité, sans avis contraire et sans abstention

MM. Lock et Bigler sont élus scrutateurs-suppléants.

- Le président les félicite et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leurs nouvelles fonctions.

15 Nomination de la Commission de gestion.

- Le président précise que cette Commission est réélue toutes les années et que ses membres sont rééligibles. Il existe un tournus entre le PLR et les socialistes, qui ont à tour de rôle soit 1 ou 2 membres. Cette Commission sera élue par un scrutin de liste.

Les candidats déclarés sont les suivants:

Mmes et MM: Evan Lock et Pierre Parvex (GDG); Anna Beutler et Marek Swierkosz (PLR); Véronique Villaine (Soc); David Marandola (Les Verts); Yves Clerc (UDC).

- Il n'y a pas d'autres propositions. Les candidatures sont soumises au vote, à main levée.

Résultat

A une large majorité, sans avis contraire, 1 abstention signifiée

Mmes Beutler, Villaine et MM. Lock, Parvex, Swierkosz, Marandola et Clerc sont élus à la Commission de gestion.

- Le président les félicite et les remercie.

16. Nomination de 3 membres à la Commission du Plan de zones.

- Suite aux démissions de Mme Gilliand, de MM. Grandjean et Schumacher (GdG), 3 postes sont à repourvoir.

• Au nom du GdG, M. Calabrese propose les candidatures de Mme Christelle Giraud-Nydegger, de MM. Gilles Davoine et Jean-Luc Nicolet.

- Il n'y a pas d'autre proposition. Les candidatures sont soumises au vote, à main levée.

Résultat

A une large majorité, sans avis contraire, 1 abstention signifiée, Mme Christelle Giraud-Nydegger, MM. Davoine et Nicolet sont élus à la Commission du Plan de zones.

- Le président les remercie et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leurs futures activités.

17. Nomination d'un délégué auprès de l'Association intercommunale d'accueil «Réseau d'accueil des Toblerones».

- Suite à la nomination de M. Calabrese au poste de président du Conseil, une place est à repourvoir. Au nom du GdG, M. Bachelard propose la candidature de Mme Béatrice Saxer Brown.

- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature de Mme Saxer Brown est soumise au vote, à main levée.

Résultat

A une large majorité, sans avis contraire, une abstention signifiée, Mme Béatrice Saxer Brown est nommée déléguée auprès de l'Association intercommunale d'accueil «Réseau d'accueil des Toblerones».

- Le président la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

18. Nomination d'un huissier.

M. Pierre Brügger, huissier en titre, souhaite réduire un peu ses activités. Le président propose la candidature de M. Daniel Bussy, actuel huissier-suppléant au poste d'huissier.

- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

A une large majorité, sans avis contraire, 1 abstention signifiée, M. Daniel Bussy est nommé huissier du Conseil communal.

- Le président le remercie pour son engagement et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

19. Nomination d'un huissier-suppléant.

M. Bussy nouvellement nommé au titre d'huissier, le président propose à la suppléance M. P. Brügger jusqu'à la fin de la législature.

- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, M. Pierre Brügger est élu huissier-suppléant du Conseil communal.

- Le président le remercie pour tout le travail accompli en tant qu'huissier et lui souhaite le meilleur pour la suite de ses activités.

20. Postulat de Mme Véronique Villaine «Pour une certification "equal-salary" du personnel de la ville».

Le président passe la parole à Mme Villaine pour le développement du postulat. Elle précise que le terme "equal-salary" est le terme officiel de certification et qu'il ne peut donc pas être traduit en français.

- La discussion est ouverte.
- M. Labouchère: ce postulat fait-il partie de constatations ou d'un problème d'inégalités?
- Mme Villaine: nous n'avons pas eu accès aux fiches salariales, du tout. Elle pense qu'il n'y a rien à cacher. Si la Loi est respectée et les salaires égaux, la certification s'obtiendra très facilement.
- M. Labouchère: imagine que la Loi est respectée. Toujours vouloir rajouter un label, comme on le voit pour Gland Cité de l'énergie, cela rapporte-t-il quelque chose ou pas? Toujours rajouter une couche, toujours faire un audit supplémentaire, est-ce vraiment utile?
- Mme Gyraud-Nydegger: se demande si, en tant que fonctionnaire dans une commune, il était vraiment nécessaire d'avoir un tel label?

- M. Girardet: est sceptique concernant ces certifications ISO qui, à priori devraient être la panacée il y a quelques années et aujourd'hui, on voit que les entreprises ne l'affichent même plus. Une certification supplémentaire n'apporte pas grand-chose. Il propose de refuser ce postulat.
- M. Froidevaux: même s'il y a des crises salariales, notamment dans certains cantons, cela ne veut pas dire obligatoirement que l'égalité des salaires est réelle entre hommes et femmes, même dans les administrations, même avec des systèmes salariaux paraissant clairs et transparents. Ce n'est pas tellement la démarche de la certification qui est intéressante, mais plutôt de se poser la question de savoir si le bon moment est venu pour avoir le label ou pas. L'important est de faire la démarche, de se poser des questions, de faire des corrections, au besoin de faire des ajustements, de respecter la Loi sur l'égalité des salaires. Il invite à soutenir le postulat.
- M. Grandjean: il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. Le postulat demande d'expliquer en quoi consiste cette démarche. Au vu de la réponse de la Municipalité et des précisions obtenues l'on pourra prendre une décision en toute connaissance de cause. Il serait judicieux d'accepter le postulat.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Par 31 oui, 27 non, 8 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la prise en considération du postulat de Mme Villaine et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

22. Divers + propositions individuelles.

- Mme Saxer Brown: depuis des années, nos écoliers passent une semaine de camp de ski dans nos montagnes. L'an prochain, la Directrice de l'école primaire a décidé qu'environ la moitié des classes n'irait pas skier dans les Alpes, mais faire du ski de fond dans le Jura français. Les raisons invoquées: difficultés à trouver des colonies de vacances, coûts des remontées mécaniques chers; le personnel français est bien plus sympathique et accueillant qu'en Suisse.

Elle s'interroge: est-ce une bonne utilisation des deniers publics que de financer un camp de ski de fond en France? Le coût des infrastructures pour le ski de fond en Suisse est-il si élevé? Que penser de la solidarité avec nos stations quand on connaît la chute du nombre de nuitées? Va-t-on contribuer à rendre le personnel des pistes dans nos Alpes plus souriant en envoyant nos classes pratiquer notre sport national en France? Chacun va en vacances où bon lui semble, mais quand il s'agit de l'argent du contribuable suisse, est-ce une attitude responsable? Elle s'interroge.

Petit Nota bene: en voulant aider la Directrice à trouver des colonies de vacances, elle a interrogé 30 adresses potentielles dans un rayon de 2 heures de route et dans des petites stations. Dans la semaine, elle a reçu 13 réponses positives pouvant accueillir 2-3 classes sur le mois choisi.

Mme Saxer Brown continue à s'étonner et n'a pas fini de s'interroger.

- Mme Cornaz-Rovelli: est étonnée qu'il n'y ait qu'un poteau à l'entrée du petit chemin pour cadenasser les vélos à l'approche de la plage. Il serait chouette que la Municipalité fasse quelque chose pour les cadenasser le long des cases prévues à cet effet. Par mauvais temps, elle prend le bus allant sur Rolle et s'étonne qu'il n'y ait pas d'abri en face d'Eikenøtt. Beaucoup d'usagers attendent du côté d'Eikenøtt et n'ont pas le temps de traverser la route lorsque le bus arrive de l'autre côté.

L'abri est-il prévu un jour? Merci pour la future réponse.

- Mme Corbaz: certains Conseillers semblent participer à un concours de vitesse de langage lors de leurs interventions. Il serait bon qu'ils apprennent à articuler pour la bonne compréhension de tous.
- Mme Girod: réagit à la question concernant l'information importante sur les camps de ski transmise au Conseil communal. Cette information a été transmise au Conseil d'Etablissement par la Direction primaire lors d'une séance à laquelle assistaient une vingtaine de personnes; il faudra attendre de lire le PV afin de voir ce qui est réellement noté, notamment en terme d'accueil à la française. En ce qui concerne la commune, Mme la Municipale désire apporter les précisions suivantes: Mme Saxer Brown dit que ce sont la moitié des classes qui se rendent en France; il s'agit des 8P comprenant 7 classes. Sur ces 7 classes, 3 vont à Prénoval dans le Jura français. Que s'est-il passé? Pourquoi ce changement?

Jusqu'à présent, les 8P étaient sous l'égide du régime secondaire; c'est la première année où effectivement c'est la Direction primaire qui organise les camps. Cette année, ils se sont rendus à Charmey et à Lignerolles, tout c'est très bien passé, aucun souci particulier, mais quand même pas mal d'organisation de la part des enseignants Éducation physique. A l'interne, il y a eu des changements dans les personnes qui organisaient les camps, c'est le Conseil d'Etablissement a repris cela sous son aile et opté pour un camp de ski de 4 classes à Ovronnaz ainsi qu'un camp de ski de fond et raquettes, prévu initialement à la Vallée de Joux, malheureusement cela n'a pu se faire et c'est à Prénovel, soit à 1h et quart de Gland, que c'est déroulé ce camp. Lorsque l'on fait des activités avec des élèves et que l'on sort de Suisse, il faut demander l'autorisation au Département, ce qui a été fait. Mme Lyon a accepté cette demande pour la France, ce qui n'est pas nécessaire pour aller en Valais. On peut s'étonner et se poser des questions par rapport à ces procédés. L'art.75 de la LEO est très clair: toutes les sorties et camps sont soumises à la Direction et cette dernière évalue si elle est d'accord de laisser aller les élèves et les enseignants ou non. Les propositions de Mme Saxer Brown ont été reçues, mais la décision avait déjà été prise. Peut-être que pour l'année prochaine, il y aura une autre évaluation de la situation, mais ce n'est en tout cas pas à la commune d'imposer les lieux où vont en camp les élèves. La seule façon de pouvoir éventuellement intervenir, sans être sûr que cela soit le problème, ce serait pour des questions budgétaires, mais par contre, la Loi est aussi très claire: les camps doivent toujours être en liaison avec le plan d'étude romand et avoir une connotation pédagogique, il doit y avoir un projet là-dedans. Même si, à valeur égale, il n'y a pas de projet là-dedans, il y aurait une raison aussi pour que l'on puisse autoriser un camp en France. Elle espère avoir répondu à la question et reste à disposition pour d'autres renseignements.

- M. Di Felice: arrivant au terme de son année, M. le Président s'adresse en ces termes à l'Assemblée: *«Mesdames et Messieurs, l'heure est venue de tirer le bilan de cette année à la présidence; vous m'aurez presque tout fait, postulats, interpellations, des Règlements à ne pas en dormir la nuit, ça tombe bien, je ne dors pas la nuit, 2 référendum, manque la motion. Malgré cela, je tiens à vous remercier de m'avoir fait confiance pour diriger cette assemblée. Il n'y a pas de règlement pour le président, pas de mode d'emploi, c'est pourquoi je vous remercie de votre patience, de votre compréhension ainsi que pour tous vos conseils. Des remerciements à la Municipalité pour l'excellente collaboration lors des séances de préparation, en particulier à Mme Girod pour le travail considérable durant sa présidence avec la mise au point d'une sorte de canevas répertoriant tous les points à traiter lors du Conseil, cette liste se transmet depuis de président à président. Remerciements aussi à ceux qui m'ont précédé à ce poste et qui ont répondu à mes attentes ou à mes questions; remerciements au personnel communal et aux Chefs de Services qui m'ont toujours reçu avec gentillesse et dont les remarques et les compliments à mon égard ont confirmé que j'allais dans la bonne direction. Remerciements aux collaborateurs de circonstance du Bureau pour tout le travail accompli: scrutateurs et les suppléants, vice-présidents, nos 2 huissiers, notre secrétaire suppléante ainsi que toutes les personnes qui ont répondu présent pour le dépouillement des différentes votations. In fine, remerciements à notre secrétaire qui depuis 4 ans me supporte au Bureau, 4 années de présence au Bureau, 4 années de formation intensive placée sous sa bonne étoile; combien de coups de téléphone, de sms ou de mails échangés, je ne sais pas; passé 100, j'ai arrêté de compter et ce presque jour et nuit, samedi et dimanche compris; seule concession, elle n'est pas disponible le mercredi après-midi. Merci pour sa patience et sa gentillesse. Voilà, il est temps pour moi de rentrer dans le rang et de retrouver ma place au Conseil.»*

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, le président donne rendez-vous au 10 septembre 2015 à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir.

Il est 21h24.

Pour le Bureau du Conseil communal:

Le président:

La secrétaire:

Maurizio Di Felice

Mireille Tacheron

Annexe:

- Postulat de Mme Villaine